

Les Unes

le dauphiné

LIBERE

Samedi 2 août 2008

URANIUM / TRICASTIN

Une ONG demande la réévaluation de l'incident

P. 4

Vaucluse matin

Vendredi 1^{er} août 2008

TRICASTIN

Plaintes en série après la fuite

Après une Bollénoise, c'est Greenpeace, "Sortir du nucléaire" et la mairie de Bollène qui en appellent à la Justice. **P. 4**

FUITE D'URANIUM À LA SOCATRI

Nouvelles suites judiciaires :

Next-up veut faire réévaluer l'incident en niveau 3 ou 4

Serge Sargentini, le président de l'ONG Next-up veut « toute la vérité » sur la fuite survenue à l'usine Socatri, filiale d'Areva dans la nuit du 7 au 8 juillet dernier, qui a entraîné le rejet de 74 kg d'uranium (dernier chiffre officiel) dans la Gaffière.

« Cet évènement classé en niveau 1 par l'Autorité de sûreté nucléaire et qualifié d'"anomalie" est clairement minimisé. », estime-t-il.



L'ONG Next-up veut « toute la vérité » sur la fuite survenue à l'usine Socatri, filiale d'Areva dans la nuit du 7 au 8 juillet dernier

L'organisation non gouvernementale de défense de l'environnement a décidé d'engager une procédure devant le conseil d'État afin de demander à l'ASN la reclassification de l'évènement sur l'échelle INES qui classe les évènements nucléaires en fonction de leur gravité, « en au minimum niveau 2, au mieux 3 ou 4 ».

« Cette action doit être validée ce soir par notre conseil d'administration », précisait hier le responsable. Un cabinet d'avocat parisien très connu et spécialisé dans les questions environnementales devrait être chargé du dossier. « Toutes les demandes d'indemnisations intentées par les riverains ou les pouvoirs publics dépendront de cette reclassification car le juge opposera aux plaignants ce niveau 1 arguant qu'il n'y a pas eu d'atteinte à l'environnement. », explique le responsable.

Le 16 juillet dernier, l'ONG a donc adressé une lettre en recommandé à l'Autorité de sûreté nucléaire justifiant sa demande. « Dans son communiqué officiel du 9 juillet, l'ASN parlait d'un classement "provisoire" de la fuite de la Socatri au niveau 1 de l'échelle INES. Dans un autre communiqué du 11 juillet, elle avait supprimé le terme "provisoire" ».

Pour Next-up, « il ne fait aucun doute que cet évènement doit être classé à niveau 2 en fourchette basse, voire de niveau 3 ou 4 au minimum car ayant eu un impact à l'extérieur du site, une extériorisation de la contamination radioactive du site nucléaire. ».

Comme le précise Serge Sargentini, « notre association a un intérêt à agir conformément à ses statuts avec éventuellement des personnes physiques ou morales par rapport à leurs lieux d'habitations vis-à-vis de la contamination de l'eau notamment en corollaire au délai d'alerte. »

Après l'assignation en référé devant le tribunal de la Socatri par la Ville de Bollène et les deux plaintes déposées par Greenpeace et "Sortir du nucléaire" (notre édition d'hier), la nouvelle action de Next-up montre que l'"incident" du Tricastin est loin d'être classé...

NUCLEAIRE A BOLLÈNE

Socatri assignée en référé par la ville de Bollène

La ville de Bollène, par l'intermédiaire de son maire, Marie-Claude Bompard, vient d'assigner en référé devant le tribunal de grande Instance de Carpentras la société Socatri. L'audience est fixée au lundi 4 août à 15 heures.

La commune demandera au tribunal de désigner un expert en environnement et en santé publique, avec, si besoin, le concours d'un spécialiste en nucléaire.

La mission de cet expert comporterait une quinzaine de points précis afin de fournir, d'une façon générale, tout élément technique et de fait, en vue de définir les responsabilités en cause, la nature exacte, l'importance et les conséquences de la pollution du 7 juillet dernier, et de réparer les préjudices subis.

La Ville annonce au procureur de la République son intention de se porter partie civile

Par ailleurs, s'appuyant sur la nouvelle loi de responsabilité environnementale adoptée en commission paritaire le 22 juillet 2008 et qui devrait être promulguée et publiée au Journal officiel dans les prochains jours, la Ville annonce au procureur de la République son intention de se porter partie civile en vertu du nouvel article L.142-4 autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à le faire « en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect au territoire sur lequel ils exercent leurs compétences... ».

Enfin, elle apporte « son plus complet soutien » à la plainte déposée le 22 juillet par une Bollénoise, Elisabeth Sérinian, l'une des proches riveraines de Socatri.

Le réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace déposent plainte également

Le réseau "Sortir du nucléaire" a également déposé une plainte mercredi auprès du parquet de Carpentras pour exploitation en non-conformité à la réglementation d'une installation nucléaire de base et pour pollution des eaux.

Hier, c'était au tour de Greenpeace de faire de même contre la Socatri, filiale d'Areva, pour pollution des eaux. Mais également contre la société Areva NC pour abandon et dépôts illicites de déchets.